

CSE SOBEM-SCAME

158 Grande rue 21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - cse@sobem-scame.fr

SCAME

Emis par : Mathilde Villier

N° Document : PV CSE20032025

Sainte Marie-Sur-Ouche, le 26 mars 2025

Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 20 mars 2025

Présents : Olivier BRICHE, Valentin PONGNIAN, Benjamin NALTET, Mathilde VILLIER, Jérôme ROUX par visio-conférence.

Ordre du jour :

- Situation économique
- Décision rupture conventionnelle
- DUE – Modalité de prise de congés payés
- Budget CSE
- Réfectoire
- ANCV
- Questions salariés

1) Situation économique

L'exercice en 2024 a été arrêté à 9 millions 450 000€, une baisse de 35% par rapport à 2023 (-19% hors commande MAGNUM). Ce résultat ne permettra pas de distribuer de prime de participation et intéresserait cette année. Depuis le début d'année 2025, 1 million 680 000€ ont été enregistrés et 1 million 870 000€ expédiés :

- 767 000€ en janvier
- 649 000€ en février
- 454 000€ au 20 mars

Sur les 3 premiers mois de l'année, cela représente presqu'un mois de chiffre en moins que l'année dernière.

Le chômage partiel n'est pas envisagé car cela impactera la production et donc le bon déroulement de l'activité mais si le chiffre d'affaires passait sous la barre des 600 000€ /mois de manière régulière, il ne sera pas exclu qu'il y ait des licenciements économiques.

2) Décision rupture conventionnelle

Suite à l'annonce du départ de VALENTIN PONGNIAN, en tant qu'employé protégé une réunion exceptionnelle et un vote à l'unanimité s'est déroulé pour accepter ou non sa rupture conventionnelle.

L'ensemble des membres a donné son accord.

CSE SOBEM-SCAME

158 Grande rue 21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - cse@sobem-scame.fr



3) DUE – Modalité de prise de congés payés

A la demande du personnel, il sera désormais possible de poser 2 semaines en août TOUJOURS en incluant la semaine 33 (15 août). La semaine restante étant à la demande du salarié et non imposée par l'employeur, elle n'ouvre pas droit à des jours de congés supplémentaires dits « de fractionnement ».

4) Budget CSE

Solde	
Solde de Fonctionnement	4147.40€
Solde des Œuvres sociales	10999.02€
Total	15146.42€

À la suite du changement de trésorier, les droits d'administrateurs sont en cours de modification. Les remboursements se feront dès l'accès au compte.

5) Réfectoire

Dû au retour de plusieurs salariés concernant le réfectoire jugé bruyant. La médecine du travail est venue pour constater et évoquer d'éventuels changements. Les solutions qui pourraient être mises en place sont en cours de réflexion.

6) ANCV

Ce jeudi 20 mars, Valentin et Mathilde sont passés dans tous les ateliers et bureaux pour distribuer le document de choix concernant les chèques vacances. Pour rappel, celui-ci est à nous retourner **impérativement avant le 28 avril 2025 même si vous n'en souhaitez pas.**

Questions salariés :

Est-il possible de reprendre le lundi à 13h et venir le vendredi à 8h au lieu de 7h30 ? Après vérification, voici le rappel des plages variables des horaires de la partie administrative : du lundi au jeudi, 7h30 – 9h / 13h – 14h / 16h30 – 18h30 et le vendredi 7h30 – 9h / 13h – 17h. Tout en respectant le nombre d'heures à réaliser. Il faut travailler en bonne intelligence. Chaque service a un/une responsable, si un/une employé(e) a un besoin particulier de s'absenter, ils se mettent d'accord sur un ratrappage ou une prise de congés. Il ne faut pas oublier que nous sommes là pour répondre aux besoins des clients avant tout.

CSE SOBEM-SCAME

158 Grande rue 21410 Sainte Marie Sur Ouche

Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - cse@sobem-scame.fr

SCAME

Concernant les congés. Peut-on clarifier les conditions pour la pose des congés. Certains ont posés 3 semaines en juillet. Qui travaille la semaine du 15 août ? *Comme chaque année, la semaine du 15 août l'entreprise est fermée. Seul Jean Louis, Jean Claude et Alexandre restent pour la maintenance et l'entretien des machines. Tout le reste du personnel doit poser la semaine du 15 août. En cas de forte activité il se peut que certains salariés exceptionnellement viennent travailler.*

Est-il possible d'avoir de l'eau chaude dans les ateliers ? *Cette demande a été prise en compte, elle est étudiée par le service maintenance pour la faisabilité.*

Est-il possible d'avoir 2 semaines de fermeture en août pour faciliter la prise de congés et la rotation dans les ateliers ? *Ce qui devrait être idéalement fait, les personnes en début de production doivent suffisamment alimenter le personnel en fin de production avant leurs congés. Si l'entreprise ferme 15 jours, il n'y aura aucune production réalisée et cela impactera beaucoup plus l'activité et les ventes qu'avec une production partielle.*

Est-il possible d'ouvrir la porte accès pompier du matin au soir ? *Il n'est pas exclu d'ouvrir cette porte mais **QUI EN A LA CHARGE ?** Aujourd'hui il y a des portes, des lumières, des chauffages qui restent allumés/ouverts les soirs et week-ends. Si une personne souhaite en prendre la charge, qu'il l'indique à la direction.*

Les questions des salariés seront traitées lors de la prochaine réunion le 22 mai 2025. Vous pouvez les envoyer à l'adresse cse@sobem-scame.fr ou les poser aux membres du CSE

La prochaine réunion **CSE CHSCT** se tiendra le 22 mai 2025.

Secrétaire du Comité Social et Economique

Olivier BRICHE

Président du Comité Social et Economique

